

2018_CT2_180

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Approbation d'une convention avec l'Académie d'Aix-Marseille pour l'organisation de l'édition 2018 du "Forum PASS" au Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée

Le 15 mai 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 mai 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à GACHON Loïc – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BENKACI Moussa donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUDON Jacques – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FREGEAC Olivier donne pouvoir à BARRET Guy – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à MANCEL Joël – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à MALAUZAT Irène – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RENAUDIN Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – SUSINI Jules donne pouvoir à MERCIER Arnaud – TERME Françoise donne pouvoir à de SAINTO Philippe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BACHI Abbassia

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BOULAN Michel – BURLE Christian – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TALASSINOS Luc

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Enseignement supérieur et recherche**

■ Séance du 15 mai 2018

05_5_01

■ **Approbation d'une convention avec l'Académie d'Aix-Marseille pour l'organisation de l'édition 2018 du "Forum PASS au Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le dispositif PASS (Projet Académique Sup'Sciences) créé en 2009, a pour finalité d'accompagner les parcours du secondaire au supérieur, en favorisant l'orientation vers les carrières scientifiques par la valorisation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Par le biais des « Cordées de la réussite » il permet à des élèves de zones sensibles ou aux moyens matériels limités, d'accéder aux études secondaires scientifiques.

Compte tenu de l'adéquation entre la thématique de la manifestation et celle portée par le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée, l'Académie et le CEREGE ont sollicité le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée pour organiser une nouvelle édition du **Forum PASS** le 7 juin 2018 sur le site du Domaine du Petit Arbois.

Ainsi, 500 élèves du secondaire proposeront 50 stands soit 50 projets présents sur le site. Ces projets seront évalués par des jurés, composés de professeurs, de professionnels et de chercheurs et divisés par thématique : sciences de la terre, astronomie, agronomie etc... Chaque jury doit visiter 5 stands, émettre des appréciations et réaliser un classement à seul but pédagogique.

A la fin de la journée, des prix sont remis à tous les participants pour les féliciter de leurs travaux et les encourager dans leurs démarches scientifiques. Les lots sont des outils pédagogiques à partager entre élèves (exemple : une tablette numérique par classe). La philosophie du dispositif permet que toutes les équipes soient gagnantes.

Pour approfondir leurs connaissances dans le domaine des sciences de l'environnement, les jeunes scolaires pourront également visiter des animations réalisées par des chercheurs ou professeurs et rencontrer des entreprises du Technopôle.

Notons ici qu'au-delà de l'aspect pédagogique pour les scolaires, le Forum PASS permet également au Technopôle d'ouvrir ses portes et de mieux faire connaître ses richesses et atouts économiques et scientifiques.

Aussi, pour mener à bien cette opération, la Direction du Technopôle de l'Arbois participe à l'organisation et à la logistique de l'événement. Un goûter est également proposé aux élèves pour clôturer la journée.

La convention avec l'Académie d'Aix-Marseille, annexée à ce rapport, précise les modalités d'organisation de cette manifestation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Economique, Emploi et Agriculture du 17 avril 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de soutenir la manifestation « Forum PASS ».

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les termes de la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Aix-Marseille Université pour l'organisation du Forum PASS sur le Technopôle de l'Arbois, le 7 juin 2018.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Est autorisée la prise en charge financière d'un goûter pour les 500 élèves participants ; les crédits sont inscrit au budget de la Direction du Technopôle de l'Arbois.

**Convention de collaboration entre
Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix
et l'Etat (Académie d'Aix-Marseille représenté par M. Bernard
BEIGNIER, recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des
universités**

Forum PASS 2018

Projet Académique Sup'Sciences

ENTRE :

La Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix, domiciliée 8 place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, représenté par le Vice-Président du Territoire du Pays d'Aix, Monsieur Roger PELLENC, dûment habilité par l'arrêté de délégation de fonctions n°17 CT2 001 en date du 5 janvier 2017,

ci-après désignée « le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée »

D'UNE PART,

et

l'Etat (l'Académie d'Aix-Marseille), représenté par Monsieur Bernard **BEIGNIER**, recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, Place Lucien PAYE 13621 AIX EN PROVENCE cedex 1.

Ci-après désignée « l'Académie »

D'AUTRE PART,

AYANT ETE PREALABLEMENT EXPOSE :

Que :

Le Rôle d'Aix-Marseille Université dans le cadre de la promotion de l'enseignement supérieur des carrières scientifiques notamment liées à l'environnement est primordial pour le développement des innovations futures.

Et que l'Académie d'Aix-Marseille a implanté sur le site Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée l'Observatoire des Sciences de l'Univers avec notamment la présence du : Centre Européen de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement (CEREGE).

Que :

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée

Conduit une opération d'aménagement et de développement économique du territoire spécialisée dans l'émergence d'innovations environnementales. Développées par les laboratoires de recherche ou les startups, ces innovations environnementales sont le plus souvent issues d'un travail collaboratif entre ces deux familles d'acteurs.

Il a été intégré à la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis le 1^{er} janvier 2017 avec un rattachement au Territoire du Pays d'Aix.

Il est également important de respecter un équilibre entre ces familles afin que chaque structure puisse trouver sa place dans le processus de développement des innovations : les chercheurs travaillent la R&D, les entreprises le marketing et l'ingénierie, les SAI permettent la structuration et le financement des projets et les étudiants sont une main d'œuvre qualifiée, abondante et volontaire.

Ainsi, au regard de ces éléments, le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée doit travailler à renforcer certaines composantes, dont la « recherche finalisée » et la « formation supérieure ». En effet, ces acteurs « recherche » ou « étudiants » sont une ressource de proximité, majeure pour le développement des entreprises. A ce titre, nous sommes convaincus qu'une découverte précoce des filières scientifiques, dès le secondaire, a un impact positif et déterminant sur le choix de ces filières.

Dans cet esprit, le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée travaille de concert avec ses partenaires scientifiques et universitaires au soutien de l'enseignement et à la promotion des filières scientifiques notamment celles à vocations environnementales qui viendront demain grossir les rangs des chercheurs mais aussi des futurs chefs d'entreprises innovantes.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

TITRE 1 : Objet de la Convention

La présente convention vise à permettre le soutien à la manifestation du Forum PASS. Le dispositif PASS (Projet Académique Sup'Sciences) créé en 2009, a pour finalité d'accompagner les parcours du secondaire au supérieur, en favorisant l'orientation vers les carrières scientifiques par la valorisation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Par le biais des « Cordées de la réussite » il permet à des élèves de zones sensibles ou aux moyens matériels limités, d'accéder aux études secondaires scientifiques.

Il fédère et soutient des projets scientifiques initiés par des équipes pédagogiques dans les établissements d'enseignement secondaire de l'Académie d'Aix-Marseille. Chaque projet est réalisé en classe et mobilise les élèves sur une thématique scientifique où plusieurs disciplines sont impliquées. Le temps consacré au projet est intégré à l'emploi du temps des élèves. Chaque projet est nécessairement accompagné par un chercheur ou un enseignant chercheur et permet un enseignement renouvelé des sciences.

Compte tenu de leurs très bonnes relations et de l'adéquation entre la thématique de la manifestation et celle portée par le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée, l'Académie et le CEREGE ont sollicité le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée pour organiser le **Forum PASS** le 7 juin 2018 sur le site du Domaine du Petit Arbois.

Pour cette édition 2018, ce sont 500 élèves du secondaire qui proposeront 50 stands soit 50 projets présents sur le site. Ces projets seront évalués par des jurés, composés de professeurs, de professionnels et de chercheurs et divisés par

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180515-2018_CT2_180- DE Date de télétransmission : 25/05/2018 Date de réception préfecture : 25/05/2018

thématique : sciences de la terre, astronomie, agronomie etc... A noter que chaque jury doit visiter 5 stands, émettre des appréciations et réaliser un classement à seul but pédagogique.

A la fin de la journée, des prix sont remis à tous les participants pour les féliciter de leurs travaux et les encourager dans leurs démarches scientifiques. Les lots sont des outils pédagogiques à partager entre élèves (exemple une tablette numérique/classe). La philosophie du dispositif permet que toutes les équipes soient gagnantes.

Au cours de la journée, des animations réalisées par des professionnels (chercheurs ou professeurs) sont proposés aux participants, par exemple :

Un atelier « changement climatique »,

Deux speed-dating : « filières scientifiques du supérieur » « métiers autour des sciences » ;

Un atelier « botanique » ;

Un atelier métier « Sapeurs-pompiers » ;

Une conférence de présentation du technopôle et des métiers de l'innovation ;

Visite de la « Maison écologique » PopHouse ;

Ateliers « astronomie » ;

Atelier « énergie » ;

Atelier « archéologie » ;

Etc.

Cet évènement permet une grande visibilité au Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée par le biais de la communication de la manifestation au sein d'Aix-Marseille Université mais aussi des journalistes présents pour l'évènement et crée une forte association avec l'Académie ainsi que les professionnels des Sciences.

L'Académie pourra s'appuyer sur les compétences du Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée qui assurera en partie la promotion de la manifestation auprès de son réseau, l'organisation et la logistique.

La présente convention vise à définir le cadre, les missions et les obligations de l'Académie et du Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180515-2018_CT2_180- DE Date de télétransmission : 25/05/2018 Date de réception préfecture : 25/05/2018

TITRE 2 : Conditions générales

Article 1 : Objet

Pour mener à bien l'organisation du « **Forum PASS** », l'Académie souhaite s'appuyer sur les compétences du Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée en lui déléguant une partie des actions de l'organisation de la manifestation.

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée accueillera et autorisera l'organisation de cette manifestation le 7 juin 2018, au Domaine du Petit Arbois, avenue Louis Philibert, à Aix en Provence.

Article 2 : Durée

La présente convention est consentie pour la durée nécessaire à l'exécution de leurs obligations par chacune des parties.

Article 3 : Obligations de la Chancellerie des Universités

L'Académie s'engage à organiser le **Forum PASS** sur le site du Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée, au sein des emplacements qui lui seront mis à disposition : c'est-à-dire au sein des esplanades extérieures du domaine mais aussi Salles du Forum et placette du Technopôle.

L'Académie sera Maître d'ouvrage de l'organisation. Elle se chargera en outre de la promotion, de l'animation et d'une partie de la logistique de la manifestation : mise en place des stands de présentation, déjeuners des élèves, etc. et mettra en avant le nom et le logo de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur ses outils de communication.

L'Académie s'engage à adapter la logistique générale du forum au nombre de participants.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180515-2018_CT2_180- DE Date de télétransmission : 25/05/2018 Date de réception préfecture : 25/05/2018

L'Etat reste son propre assureur pour les éventuels dommages que les élèves pourraient causer lors de l'utilisation des locaux.

Article 4 : Missions de la direction du Technopôle de l'Arbois

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée s'engage à mettre à la disposition de l'Académie les salles du Forum, la placette du Technopôle, les esplanades et parkings de stationnement.

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée s'engage à offrir l'accès aux différents réseaux d'eau et d'électricité.

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée s'engage à autoriser l'installation des stands sur les espaces prévus à cet effet.

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée s'engage à mettre à disposition les espaces nécessaires à la manifestation entre le 06 juin 2018 à 08h00 et le 7 juin 2018 à 19h (ces dates comprennent le montage, le démontage et l'installation des exposants).

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée s'engage à participer à la communication et à la promotion de l'opération en invitant ses journalistes à assister à la manifestation.

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée s'engage à mettre à disposition son matériel audiovisuel pour accueillir la manifestation.

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée s'engage à fournir le goûter des élèves présents le 7 juin 2018.

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée s'engage à assurer le gardiennage du matériel et le nettoyage final du site.

Article 5 : Modalités financières

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée s'engage à prendre en charge le goûter des élèves pour un montant d'environ 1000€, mille euros, inscrit au budget de la Direction du Technopôle de l'Arbois.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180515-2018_CT2_180- DE Date de télétransmission : 25/05/2018 Date de réception préfecture : 25/05/2018

TITRE 3 : Litiges

Article 6 : Résiliation

L'Académie se réserve la faculté de résilier le contrat de plein droit, à tout moment, sans que le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée ne puisse prétendre à aucune indemnité :

- En cas d'inexécution d'une clause contractuelle quelle qu'elle soit,
- En cas de changement des représentants légaux ou administrateurs du Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée,
- En cas de disparition du Forum PASS 2018

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée se réserve la faculté de résilier le contrat de plein droit, à tout moment, en cas d'inexécution d'une clause contractuelle quelle qu'elle soit.

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de litige relatif à l'exécution du présent contrat, ou à quelque titre que ce soit entre l'Académie et le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée, les juridictions administratives seront seules compétentes.

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile aux adresses figurant en en-tête des présentes.

Fait à Aix en Provence, le _____, en 2 exemplaires originaux.

L'Académie	La Métropole Aix-Marseille-Provence
Bernard BEIGNIER Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités	Roger PELLENC, Premier Vice-Président du Territoire du Pays d'Aix

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Approbation d'une convention avec l'Académie d'Aix-Marseille pour l'organisation de l'édition 2018 du "Forum PASS" au Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 23 MAI 2018

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180515-2018_CT2_180-
 DE
 Date de télétransmission : 25/05/2018
 Date de réception préfecture : 25/05/2018